



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## CHRS LA SOURCE

*Accueil et hébergement d'urgence*

-

*Rapport d'activité – Année 2022*

<b>PRESENTATION DE LA STRUCTURE</b>	
I. La structure	1
II. L'équipe	2
III. L'organisation	2
IV. Les outils mis en place	2
V. Les prestations de la mission d'urgence	4
VI. Les interventions socio-éducatives	8
<b>PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES</b>	
I. L'activité sur l'année, taux d'occupation et durée de prise en charge	10
II. Age – Type de ménage – Nationalité	14
III. Situation matrimoniale et accueil des enfants	16
IV. Origine de la demande d'accueil	20
V. Mobilité – Emploi – Ressources	20
VI. Couverture sociale	23
VII. Lieu et type d'hébergement (à l'accueil – à la sortie)	25
<b>PARTENARIAT, DIVERS</b>	29
<b>PERSPECTIVES 2023</b>	32
<b>ANNEXES :</b> Journée du 08 mars 2022 « Singulières et plurielles » Activités culturelles et de loisirs – Soutien à la parentalité	
<b>Sigles et acronymes utilisés</b>	

## I. LA STRUCTURE

Le CHRS d'urgence « La SOURCE » assure l'accueil et l'hébergement en urgence sur un mode collectif et semi collectif. Il fonctionne 24 h / 24, 365 jours par an et peut accueillir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit toute femme majeure seule ou accompagnée d'enfants.

Le CHRS « La Source » dispose d'une capacité d'accueil de 38 places. (34 places en urgence et 4 places protocole violence)

Depuis le 23 janvier 2015, le CHRS La Source mettait à disposition une chambre d'une capacité de 4 personnes, pour accueillir une famille en extrême urgence, dispositif qui a pris fin le 1.10.2022.

Au cours de l'année 2022, les places étaient réparties ainsi :

- Du 1.01.2022 au 30.09.2022 : 30 places dites classiques + 4 places extrême urgence + 4 places protocole violences.
- Depuis le 1.10.2022 : 34 places classiques + 4 places protocole violences.

L'urgence recouvre des situations extrêmement diverses. C'est l'ensemble des situations personnelles, familiales et sociales qui font qu'à un moment donné des personnes se retrouvent sans solution, sans logement, sans toit.

L'urgence convoque l'hospitalité, la fraternité, l'inconditionnalité, c'est pourquoi l'accueil est sans procédure particulière d'admission, sous réserve seulement d'une place disponible et de l'acceptation du règlement de fonctionnement.

L'arrivée dans le CHRS d'urgence s'inscrit dans un moment de crise, de rupture, qui peut être fécond, qui nécessite d'être pris en compte : un rendez-vous, une rencontre, une prise de distance à accompagner.

Ce lieu offre une solution, permet une rencontre pour affronter la souffrance psychique et / ou sociale qui n'est ni un destin ni une fatalité.

Le CHRS d'urgence travaille en lien étroit avec le SIAO et en articulation avec les dispositifs d'insertion.

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière pécuniaire est demandée à toute personne disposant de ressources. Elle est fonction des ressources, de la situation financière et du type d'hébergement, c'est-à-dire selon que la nourriture est fournie ou non. Il est naturellement entendu que les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement dans le CHRS d'urgence.

A leur arrivée, les personnes reçoivent les différents documents loi 2002 :

- Livret d'accueil
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement

## II. L'EQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire et mixte composée de :

- 2 auxiliaires socio-éducatifs (sur l'ensemble du site Demi-Lune) ; ce personnel éducatif de nuit assure l'accueil et la sécurité sur les CHRS La Source et Janine VAN DAELE et ce, de 21 h 00 à 09 h 00.
- 2 moniteurs éducateurs,
- 2 éducateurs spécialisés,
- 1 psychologue, présent aux réunions de service, à raison de 1.5 heure par semaine, et participant à la réflexion institutionnelle,
- Un apprenti en formation de moniteur éducateur présent de septembre 2021 à Juin 2023,
- Un coordinateur pour un 0,5 ETP, qui intervient également auprès du CHRS Janine VAN DAELE,
- 1 homme d'entretien pour 0.3 ETP,
- 1 femme de service (CAE) pour 20 heures de ménage par semaine,
- 1 chef de service du CHRS urgence de Caen pour 0.5 ETP (La Source), également chef de service du CHRS J. VAN DAELE pour 0.5 ETP,
- La direction, le secrétariat et la comptabilité sont communs à l'ensemble des structures et services d'Itinéraires.

## III. L'ORGANISATION

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire d'organisation avec les résidentes,
- Afin d'assurer la continuité du service (vie quotidienne, rendez-vous, informations à transmettre, points de vigilance particuliers...), un temps de liaison est prévu à chaque changement de personnel de permanence.

## IV. LES OUTILS MIS EN PLACE

- **Le document individuel de prise en charge**

Une personne accueillie en urgence n'est pas nécessairement – ou pas encore – prête à engager une démarche d'insertion. L'éducateur note sur un document individuel de prise en charge les demandes exprimées par la personne. La personne n'a pas obligation à signer ce document. Au-delà d'un mois de présence et avant le 2e mois, la signature d'un contrat de

séjour est formalisée après un entretien avec la chef de service, l'éducateur référent et la femme hébergée. Une personne en urgence a souvent besoin de se poser, de reprendre des forces. Il est donc indispensable de tenir compte de la notion de temps nécessaire à chacune pour élaborer et mettre en œuvre son projet.

Rares sont les femmes qui ne signent pas le document individuel de prise en charge qui est repris lors de l'entretien préalable à la signature du contrat de séjour avec la chef de service. Les femmes apprécient cette rencontre avec la responsable de la structure car c'est l'occasion d'une rencontre formalisée, d'une considération de leur accueil plus individualisé.

Dans le cadre de séjours plus longs, des avenants au contrat sont également signés avec la chef de service.

Le document individuel de prise en charge, le contrat de séjour ainsi que les avenants rythment le séjour des femmes accueillies, dynamisent le parcours et permettent de vivre l'accueil comme un tremplin, dans l'attente d'une autre solution d'hébergement. Cette attente peut inquiéter, démotiver, stigmatiser. Ces rencontres permettent alors de réaffirmer des perspectives.

#### ■ Le dossier

Chaque dossier est composé de :

- Une fiche d'admission,
- Une feuille de participation financière,
- Un fichier précisant la garde des enfants mineurs en cas de force majeure,
- Un document statistique,
- Un document individuel de prise en charge et un contrat de séjour,
- Une enquête de satisfaction,
- Une fiche inventaire,
- Une enveloppe destinée à recevoir les informations d'ordre médical.

Le dossier, préparé par la secrétaire, est rangé dans un tiroir du bureau des éducateurs, qui ferme à clef. Quand la résidente quitte la structure, l'enveloppe destinée à recevoir les informations d'ordre médical est remise à la personne et le dossier est classé dans le bureau de la chef de service. En cas de ré-accueil, le dossier est ressorti et complété. Les personnes accueillies ont souvent un parcours fait de ruptures, ainsi sont signifiés une connaissance et un souci de continuité.

## V. LES PRESTATIONS DE LA MISSION D'URGENCE

Les situations sont extrêmement diverses. C'est un ensemble de conditions personnelles, familiales et sociales qui fait qu'à un moment donné une personne se retrouve sans solution, sans logement, sans toit.

La Source est un lieu sécurisé (interphone, contrôle des entrées) et sécurisant qui permet d'apporter jour et nuit une réponse à des problèmes vitaux : manger, dormir, se protéger de la violence, trouver pour soi et ses enfants la sécurité dont on a besoin et ainsi fournir des éléments fondateurs d'une sécurité matérielle et affective. Les prestations offertes sont l'accueil, l'écoute, le soutien, l'hébergement en continu, l'orientation, l'accompagnement à la parentalité.

### ACCUEILLIR

#### ▪ L'accueil téléphonique

L'équipe veille à se rendre disponible lors d'une demande d'accueil téléphonique. Alors que chaque demande était renseignée soigneusement dans un cahier, conformément à la mise en place du SIAO, elles sont réorientées vers le service prescripteur pour les personnes bénéficiant d'un suivi social. Pour les personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement social, soit l'équipe renseigne le SIAO, soit la personne est informée et orientée vers un service social en fonction de la situation, de l'évaluation réalisée et de la vulnérabilité de la personne.

#### ▪ L'accueil physique

C'est la rencontre entre l'institution et la personne ou la famille. C'est un moment clé, appréhendé avec soin, qui se décline différemment dans le temps suivant la situation de la personne ou de la famille et le moment de l'accueil.

Accueillir une femme ou une famille en foyer d'urgence, ce n'est pas ouvrir une chambre et remettre des clés. C'est prendre le temps d'accompagner la personne dans de nouveaux lieux, vers de nouveaux visages. C'est écouter, rassurer, prendre en compte un moment de rupture souvent douloureux. C'est par exemple entendre et reconnaître les violences subies la veille, il y a une heure ou depuis des années, ou la sidération de se retrouver sans toit.

C'est aussi préparer l'arrivée de la personne en s'assurant que la chambre est accueillante, que les lits sont faits, qu'un repas est prévu, qu'il reste du café, ... et ce à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

## *HEBERGER*

La possibilité d'être accueillie autorise à se poser, se libérer, se reposer de toutes les violences physiques ou psychologiques : offrir un toit, un lit, à manger, une protection...

La participation de chaque femme à la vie de la structure (repas - le bien manger est un déterminant dans la santé - ménage - courses...) est un positionnement institutionnel qui offre la possibilité aux femmes de se maintenir au plus près d'une vie quotidienne ordinaire, d'acquérir ou conserver un rythme de vie, d'avoir un sentiment d'utilité sociale, et pour les mères de pouvoir partager des activités du quotidien et transmettre des valeurs. Ces interventions organisées lors d'une réunion hebdomadaire sous la responsabilité d'un éducateur permettent d'appivoiser une relation (les événements même anodins du quotidien donnent lieu à des échanges), d'aider les résidentes à se situer dans le temps et l'espace, de lutter contre l'apathie, l'isolement, autorise l'expression des goûts, des envies, des représentations, des potentialités, des attentions, de l'entraide et permettent d'être soutenue. L'échange entre générations différentes, favorisé par le type d'hébergement, donne aussi aux parents d'autres interlocuteurs par rapport à leur souffrance et peut protéger l'enfant d'un rôle qu'il n'a pas à jouer.

La participation au quotidien, la gestion d'un groupe sont des composantes du travail de l'éducateur qui découle de l'hébergement collectif.

## *ACCOMPAGNER*

L'écoute et le soutien sont deux composantes de l'accompagnement.

L'écoute et le soutien apportés sont d'ordre matériel, affectif, moral, informatif.

Les femmes accueillies ont besoin de parler et ont aussi besoin de temps avant de pouvoir le faire. Pour beaucoup de ces femmes, parler a souvent été une chose interdite. Elles doivent donc apprendre ou réapprendre. L'équipe a le désir de leur offrir l'occasion de s'exprimer, de les aider à voir du positif, d'envisager un autre avenir, ce qui est souvent difficile après avoir vécu des expériences négatives.

L'entretien est une rencontre formalisée par la prise d'un rendez-vous une fois par semaine. C'est le moment de faire le point sur des pistes d'hébergement autres que le foyer d'urgence et ce, en lien avec le service social. C'est aussi l'occasion d'échanger sur le quotidien, les projets, la scolarité des enfants, les structures de loisirs à envisager pendant le mercredi et les vacances, le bien être de la famille dans sa globalité et la mise en place, le cas échéant, de rendez-vous médicaux et / ou de soutiens psychologiques. Les entretiens sont des rencontres informelles facilitées par l'hébergement en collectif. Elles concernent les femmes, mais intègrent les discussions avec les enfants.

## ***ORIENTER***

L'équipe effectue l'accompagnement en partenariat avec le service social de la personne hébergée (SAAS, SAO, SAJD, les USDA, ...). Elle informe les résidentes de leurs droits (santé, justice, logement, statut...), les oriente vers les services compétents dans la résolution des problèmes rencontrés, ce qui nécessite une solide connaissance du dispositif sur le territoire.

L'équipe aide aussi les résidentes à repérer les appuis amicaux ou familiaux qu'elles peuvent avoir et qu'elles peuvent solliciter. Pour certaines, c'est l'occasion de reprendre des liens et d'estomper un peu le sentiment de solitude qu'elles ressentent souvent profondément.

## ***PROTEGER***

Depuis juin 2006, le CHRS « La Source » qui a toujours accueilli des femmes en situation de violence, a signé avec d'autres partenaires un protocole pour permettre l'hébergement immédiat des femmes et de leurs enfants.

L'hébergement se fait sur un temps court (72 h, soit 3 nuits) dans un lieu collectif, sécurisé et exclusivement féminin. L'accueil est réalisé par un professionnel qualifié et formé aux questions concernant les violences faites aux femmes.

Afin de permettre la rotation et de rendre efficient et efficace le schéma envisagé, le « 115 » géré par l'AAJB est partie prenante de la mise en place de ce dispositif « Protocole, femmes en situation de violence » et s'engage à garantir des nuitées d'hôtel après les 72 heures d'hébergement collectif si aucune autre solution ne peut être envisagée. Le protocole peut être prolongé en fonction de la vulnérabilité des situations.

Une convention pour acter ce partenariat a été signée en août 2016.

*(Un bilan spécifique concernant ce protocole est à votre disposition si vous le souhaitez).*

## ***SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITE***

Les enfants sont un sujet sensible dans un accueil institutionnel. Nous savons qu'il n'est pas aisé d'être parent sous le regard d'une équipe éducative, sous le regard des autres résidentes.

Dans la structure, les enfants sont sous la responsabilité de leur mère. L'équipe les accompagne pour prendre contact avec les écoles du quartier, les haltes garderies et les crèches environnantes, les services de la PMI, les MJC, les structures de loisirs de proximité, ... L'équipe informe, favorise les démarches, encourage les prises de contact nécessaires, explique l'importance et l'intérêt de ces différents lieux. L'équipe est soucieuse des temps de loisirs pour les enfants et accompagne les mères à organiser les temps du mercredi et des vacances scolaires en lien avec les structures proposant des activités sportives, culturelles, centres de loisirs, séjours de vacances, ...



L'enfant est rarement l'objet direct de l'intervention, celle-ci est majoritairement à destination de la mère (entretien, entrevue...). Il peut s'agir par exemple d'entendre, ou de faire part des difficultés rencontrées avec l'enfant ou de l'enfant, pour soutenir, orienter la mère qui le demande, ou qui semble en avoir besoin, vers un professionnel ou un service compétent (pôle accompagnement USDA, CMP, guidance, ...).

Il ne faut pas oublier que l'enfant qui arrive dans un foyer est bousculé. Il a parfois vécu l'errance résidentielle, l'extrême urgence, il a dû quitter sa maison, être séparé physiquement de ses copains de quartier ou de classe, de son père... Il doit vivre dans un collectif géré par des personnes inconnues, où les règles, le discours, les habitudes sont différentes.

Le maintien du lien est favorisé :

- Par la possibilité d'accueillir la mère et ses enfants,
- Par la possibilité pour une femme hébergée d'accueillir son ou ses enfants pour exercer son droit de visite ou d'hébergement dans le cadre juridique défini (soirée mercredi, week-end, vacances scolaires...),
- Par l'information des démarches à faire (commissariat pour informer du départ du domicile, Juge aux Affaires Familiales, avocat, etc...) et des lieux permettant un exercice du droit de visite neutre et sécurisé.

Au sein du CHRS, une salle « mère-enfants » à l'intérieur du collectif est à disposition des femmes hébergées. Cette salle offre des espaces dédiés, adaptés aux différentes tranches d'âge qui permettent de rendre possible et préserver l'intimité familiale au sein d'une structure collective. Il s'agit d'un lieu singulier qui offre des espaces aménagés pour l'éveil, le jeu, la lecture. Cet espace est investi quotidiennement ; toutefois, il nécessiterait qu'il soit animé par un professionnel, tel qu'un éducateur de jeunes enfants, pour favoriser, renforcer, restaurer ou initier le lien mère – enfant. C'est un travail qui permettrait une observation fine de l'enfant, et des réponses plus appropriées à ses besoins.

Nous bénéficions également d'un espace au rez-de-chaussée qui permet l'accueil des partenaires (pour des entretiens avec les femmes) mais aussi et surtout, l'accueil des familles et / ou amis des personnes hébergées (pères, grands-parents, sœurs et frères, ...).

La place des pères dans le CHRS La Source est régulièrement interrogée. Il est important de :

- Différencier la conjugalité et la parentalité,
- De rappeler que l'enfant a 2 lignées,
- De dire aux pères leurs droits et leurs devoirs,
- De rappeler aux mères leurs droits et leurs devoirs,
- De rappeler que l'enfant doit pouvoir être préserver et rester à sa place d'enfant.

Nous observons de nouveau en 2022 l'accueil de familles en très grandes difficultés, dans un contexte de ruptures, d'isolement, familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessite une forte mobilisation autour de la parentalité.

Nous sommes de plus en plus sollicités par les partenaires de la veille sociale, ainsi que les acteurs de la protection de l'enfance, afin de faire part de nos observations à partir de la vie quotidienne, et d'apporter une évaluation autour de la réponse aux besoins vitaux des enfants, et de la relation mère-enfants. L'hébergement en collectif permet d'une part, de porter attention au bien-être de l'enfant, mais aussi parfois d'offrir un espace contenant du fait de la présence de l'équipe éducative, et ainsi, de permettre aux mères d'exercer de nouveau leurs droits d'hébergement, mais parfois aussi de constituer une alternative au placement.

### **Acteurs de la protection de l'enfance**

S'interroger sur la protection c'est aussi poser la question du lien, de la relation.

Les femmes accueillies ont souvent vécu des histoires lourdes, des ruptures, de la violence, de l'instabilité parfois des placements. Pour elles, être en relation peut être complexe, difficile, dangereux. Sans remettre en cause l'attachement à leur enfant, nous constatons de réelles difficultés de certaines mères à s'en occuper sans le ou les mettre en danger. La structure peut être amenée à rédiger des Recueils d'Informations Préoccupantes ou être invitée à des synthèses et des réunions d'évaluation à la demande de la Direction de l'Enfance et de la Famille et/ou des partenaires mandatés.

Ce positionnement indique que la structure en dehors de sa mission d'accueil d'urgence est sollicitée au quotidien et est vigilante à « l'accompagnement à la parentalité ».

De plus, nous continuons d'observer une évolution du public accueilli.

En effet, de nombreuses familles bénéficiaient ou étaient en attente lors de leur accueil, d'une mesure éducative, administrative ou judiciaire, ce qui a amené les équipes à développer le travail en partenariat avec les différents acteurs de la protection de l'enfance.

## **VI. LES INTERVENTIONS SOCIO-EDUCATIVES**

Ces interventions ont pour objectif de favoriser :

- Un maintien d'une identité sociale
- Un sentiment de reconnaissance
- L'estime de soi
- Le partage, la solidarité
- Des activités collectives culturelles
- L'apprentissage du Français
- La relation parent-enfant
- La parentalité
- La socialisation

...

Nous constatons qu'accompagnées, les femmes s'autorisent, se mobilisent, trouvent le courage de sortir et semblent souvent ressourcées.

→ Activités culturelles et de Loisirs

- Réalisation d'un projet d'Equithérapie (plusieurs séances pour les femmes seules et les familles)
- Sorties nature (Colline aux oiseaux, Parcs, île enchantée, sorties à la mer...),
- Spectacles de la saison « Eclat(s) de rue »,
- Spectacle de lumières et de sons,
- Accompagnement au Spectacle de Noël offert par la ville,
- Accompagnement au Cirque offert par la ville,
- Ateliers de loisirs créatifs (Argile, peinture, déguisements...)
- Temps conviviaux : anniversaire des enfants, fêtes et traditions tout au long de l'année...

Au quotidien, les professionnels tentent de proposer des actions collectives et / ou individuelles, au sein du foyer, mais la réponse à la mission de l'urgence prime et ne permet pas une mobilisation autant que nous le souhaiterions.

Aussi, afin d'apporter des réponses en matière de soutien à la parentalité, **une mutualisation des actions avec le CHRS Janine VAN DAELE tend à se développer.**

En 2022, les personnes accueillies au sein des deux CHRS ont pu bénéficier :

→ Activités collectives communes CHRS la Source et Janine Van Daele

- Atelier Lecture chaque semaine au CHRS et /ou à la Bibliothèque, avec l'Association *Lire et faire lire*
- Atelier Chorale chaque Mardi
- Atelier cuisine
- Atelier *BlaBla*
- Sortie Piscine
- Organisation d'une journée commune le 8 Mars avec création d'une exposition sur le thème « *Le droit des femmes dans le monde* », témoignages, partage de vie, photos, repas partagé au CHRS la Source. (Cf Annexes)
- Organisation d'une manifestation commune le 10 Juin « *Singulières et plurielles* », ouverte aux partenaires, avec Chorale, expo photo, repas partagé au CHRS Janine Van Daele, concert. (Cf Annexes)

Un partenariat avec l'association « *Lire et Faire Lire* » a été signé en 2021, et renouvelé en 2022, les objectifs étant nombreux, dont : se familiariser avec le livre, susciter de l'intérêt pour la lecture, puiser des ressources à la bibliothèque, favoriser la relation mère-enfant... Deux bénévoles de l'Association interviennent chaque Mercredi. Deux créneaux ont été définie en 2022, le Mercredi matin, un dédié aux plus petits puis un pour les enfants âgés de plus de 8 ans.

Les familles investissent très bien ces ateliers.

## PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et commentaires

Le CHRS La Source accueille sous différentes modalités.

Pour l'accueil dans le cadre du dispositif protocole violence (accueil 72 heures), non suivi immédiatement d'une entrée au CHRS, un rapport d'activité spécifique est dédié à cette mission.

### I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE, TAUX D'OCCUPATION ET DUREE DE PRISE EN CHARGE (accueil classique et accueil dans le cadre du protocole 72 heures)

	présents	accueils	départs
femmes sans enfant	92	81	80
femmes avec 1 enfant	46	38	40
femmes avec 2 enfants	10	8	9
femmes avec 3 enfants	4	4	4
femmes avec 4 enfants	3	2	2
femmes avec 5 enfants	0	0	0
femmes avec 6 enfants	1	1	0
femmes avec 7 enfants	0	0	0
femmes avec 8 enfants	0	0	0
femmes avec 9 enfants	0	0	0

	présents	accueils	départs
total femmes sans enfant	92	81	80
total femmes avec enfants	64	53	55
<b>total femmes</b>	<b>156</b>	<b>134</b>	<b>135</b>
total enfants	96	80	78
<b>total femmes et enfants</b>	<b>252</b>	<b>214</b>	<b>213</b>

	global	protocole violence	hors protocole violence
capacité	< 30/09 = 34 ; > 01/10 = 38	4	< 30/09 = 30 ; > 01/10 = 34
journées réalisées	13 104	1 497	11 607
effectif moyen	35,90	4,10	31,80
taux d'occupation	102,58%	102,53%	102,58%

#### L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

occupation	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
journées réalisées	1102	919	1052	1016	1088	1063	1113	1184	1197	1158	1080	1132
effectif moyen	35,5	32,8	33,9	33,9	35,1	35,4	35,9	38,2	39,9	37,4	36,0	36,5
<b>taux global</b>	<b>104,6%</b>	<b>96,5%</b>	<b>99,8%</b>	<b>99,6%</b>	<b>103,2%</b>	<b>104,2%</b>	<b>105,6%</b>	<b>112,3%</b>	<b>117,4%</b>	<b>109,9%</b>	<b>94,7%</b>	<b>96,1%</b>
taux protocole	91,1%	55,4%	71,8%	54,2%	93,5%	73,3%	94,4%	137,1%	189,2%	108,1%	125,8%	133,1%
hors protocole	106,3%	102,0%	103,5%	105,7%	104,5%	108,3%	107,1%	109,0%	107,8%	97,2%	91,1%	91,7%

présents	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
femmes sans enfants	12	14	13	17	25	25	20	17	10	14	19	18
femmes avec enfants	16	16	14	14	17	16	15	14	12	14	11	12
<b>total femmes</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
enfants	24	23	17	19	22	20	24	28	24	29	20	21
<b>total</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>44</b>	<b>50</b>	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>51</b>

accueils	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
femmes sans enfants	1	6	4	6	12	13	7	6	2	6	10	8
femmes avec enfants	5	7	4	5	7	5	5	5	2	4	2	2
<b>total femmes</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
enfants	8	10	5	8	7	6	11	11	3	7	2	2
<b>total</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

départs	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
femmes sans enfants	4	5	2	4	13	12	9	9	2	5	9	6
femmes avec enfants	7	6	5	4	6	6	6	4	2	5	1	3
<b>total femmes</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
enfants	11	11	6	4	8	7	7	7	2	11	1	3
<b>total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

Le CHRS La Source s'emploie à remplir pleinement sa fonction d'hébergement en urgence. L'équipe consciente de sa mission (urgence), de la nécessité de pouvoir accueillir le plus rapidement possible, de l'attente de femmes seules ou avec enfants, sans solution d'hébergement ou dans une situation précaire, veille quotidiennement au taux d'occupation. Les professionnels se tiennent réactifs afin de pouvoir proposer un accueil dans les plus brefs délais.

Ainsi, en 2022, **134 femmes** et **80 enfants** ont été accueillis au sein du CHRS, parmi lesquelles **81 femmes seules** et **53 femmes accompagnées d'enfants**.

	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes	
moins de 1 semaine	45	56,25%	18	32,73%	63	46,67%
moins de 2 semaines	10	12,50%	11	20,00%	21	15,56%
moins de 3 semaines	3	3,75%	5	9,09%	8	5,93%
moins de 4 semaines	3	3,75%	2	3,64%	5	3,70%
moins de 5 semaines	2	2,50%	0	0,00%	2	1,48%
moins de 6 semaines	0	0,00%	1	1,82%	1	0,74%
moins de 7 semaines	0	0,00%	2	3,64%	2	1,48%
moins de 8 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 9 semaines	1	1,25%	0	0,00%	1	0,74%
moins de 10 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 11 semaines	0	0,00%	1	1,82%	1	0,74%
moins de 12 semaines	1	1,25%	0	0,00%	1	0,74%
moins de 13 semaines	1	1,25%	1	1,82%	2	1,48%
<b>de 1 jour à mois de 3 mois</b>	<b>66</b>	<b>82,50%</b>	<b>41</b>	<b>74,55%</b>	<b>107</b>	<b>79,26%</b>
moins de 4 mois	2	2,50%	2	3,64%	4	2,96%
moins de 5 mois	2	2,50%	2	3,64%	4	2,96%
moins de 6 mois	4	5,00%	4	7,27%	8	5,93%
<b>de 3 mois à moins de 6 mois</b>	<b>8</b>	<b>10,00%</b>	<b>8</b>	<b>14,55%</b>	<b>16</b>	<b>11,85%</b>
moins de 7 mois	1	1,25%	1	1,82%	2	1,48%
moins de 8 mois	0	0,00%	1	1,82%	1	0,74%
moins de 9 mois	3	3,75%	1	1,82%	4	2,96%
<b>de 6 mois à moins de 9 mois</b>	<b>4</b>	<b>5,00%</b>	<b>3</b>	<b>5,45%</b>	<b>7</b>	<b>5,19%</b>
moins de 10 mois	1	1,25%	0	0,00%	1	0,74%
moins de 11 mois	0	0,00%	1	1,82%	1	0,74%
moins de 12 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>de plus de 9 mois à moins de 1 an</b>	<b>1</b>	<b>1,25%</b>	<b>1</b>	<b>1,82%</b>	<b>2</b>	<b>1,48%</b>
moins de 15 mois	1	1,25%	1	1,82%	2	1,48%
moins de 18 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 21 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 24 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>de 1 an à moins de 2 ans</b>	<b>1</b>	<b>1,25%</b>	<b>1</b>	<b>1,82%</b>	<b>2</b>	<b>1,48%</b>
<b>deux ans et plus</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>	<b>1,82%</b>	<b>1</b>	<b>0,74%</b>
<b>effectif total femmes sorties dans l'année</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>135</b>	<b>100%</b>

#### LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS - FEMMES SORTIES DANS L'ANNEE

cumul journées réalisées des personnes sorties dans l'année 11 845

<b>femmes sans enfants</b>	<b>43,75</b>
<b>femmes avec enfants</b>	<b>73,51</b>
<b>enfants</b>	<b>55,15</b>
<b>total femmes et enfants</b>	<b>55,61</b>

#### Durée de prise en charge

**2022** : Femmes seules : 44 jours  
2021 : Femmes seules : 33 jours  
2020 : Femmes seules : 46 jours

**2022** : Femmes avec enfants : 73.5 jours  
2021 : Femmes avec enfants : 52 jours  
2020 : Femmes avec enfants : 94.5 jours

Globalement, nous constatons que la durée moyenne de prise en charge a augmenté en comparaison de l'année 2021.

A partir de nos observations, plusieurs paramètres viennent expliquer cette évolution :

- Le manque de fluidité dans le parcours des femmes seules avec toujours les difficultés d'accès à de petits logements,
- Des problématiques de santé qui ralentissent les parcours d'Insertion et viennent compromettre les orientations vers le logement autonome,

- Des situations qui regroupent de multiples problématiques nécessitant un travail d'accompagnement plus long,
- Des délais de traitement toujours longs de situations administratives, notamment la délivrance de récépissé, titres de séjour...
- L'accueil de femmes âgées de moins de 25 ans sans ressource, isolées pour lesquelles des solutions de sortie sont limitées,
- Une augmentation d'accueils de personnes vieillissantes en perte d'autonomie,
- Un public fragilisé pour lequel l'orientation vers le logement autonome n'est pas encore adaptée, soit lié à un parcours institutionnel, soit des difficultés à la gestion financière voir des dettes, soit l'inexpérience en logement autonome, des problématiques de soin, d'isolement qui occasionnent le besoin pour certaines d'être entourée et en demande d'un CHRS Insertion,
- Un manque de structures collectives/semi collectives qui puissent répondre à ces problématiques.

Pour les femmes seules :

- **82.5 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **92.5 %** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

Parmi les séjours longs, pour exemple, deux femmes seules dont l'accueil excède 6 mois, sortantes des LAM, confrontées à de lourdes problématiques médicales et une perte d'autonomie ; une femme seule prise en charge dans le cadre du dispositif PSP, accueillie depuis plus de 8 mois, en attente de régularisation ; les jeunes femmes, âgées de moins de 25 ans, sans ressource. ...

Pour les femmes avec enfants :

- **74.5 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **89.1 %** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

Hypothèses de compréhension de l'augmentation de la durée de séjour globale :

Certains séjours longs tels qu'une mère et ses cinq enfants accueillis plus de 6 mois en attente d'un logement autonome, mais sans proposition de logement (absence de logement correspondant à la composition familiale) ; une femme et son enfant réfugié, accueillis plus de 5 mois à fin 2022, en attente de son titre de séjour ; une famille avec cumul de difficultés dont situation d'endettement et problématiques qui entourent la fonction parentale...

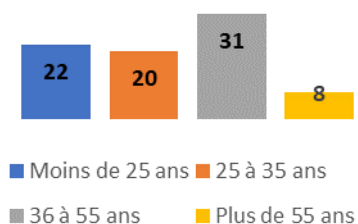
## II. AGE – TYPE DE MENAGE – NATIONALITE

### 1. Age

#### Pour l'ensemble des femmes



#### Femmes sans enfant



#### Femmes avec enfant



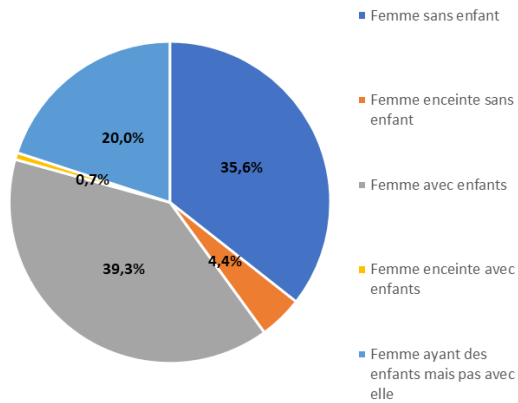
- **23.7 %** des femmes ont **moins de 25 ans** (25.5 % en 2021) et sont pour 16.3 % des femmes isolées et 7.4 % des femmes avec enfants.
- **55.6 %** des femmes ont **entre 25 et 45 ans** (57.8 % en 2021) et sont pour 27.5 % des femmes isolées et 28.1 % des personnes accompagnées d'enfants.
- **17.8 %** des femmes ont **entre 46 et 60 ans** (13.7 % en 2021) et sont pour 13.4 % des personnes isolées et 4.4 % des femmes avec enfants.
- **3 %** des femmes ont **plus de 61 ans** (2.5 % en 2021).

L'âge moyen des femmes accueillies est de **35 ans**. Il reste sensiblement identique aux années précédentes.

La part des jeunes femmes, âgées de moins de 25 ans, continue d'être significative. Ces femmes sont majoritairement sans ressource, isolées et ne peuvent accéder au logement. Nous notons par ailleurs l'augmentation du nombre de femmes accueillies âgées de 60 ans et plus.



## 2. Type de ménage

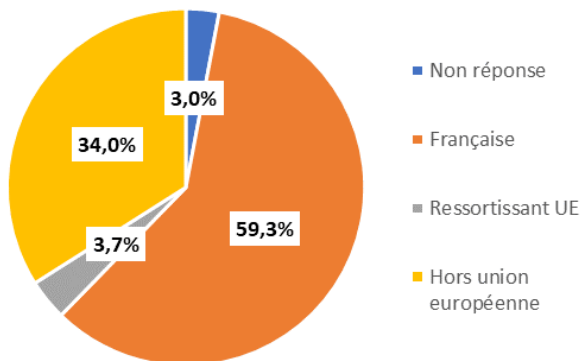


Ce tableau fait apparaître plus de subtilités que la seule déclinaison femme seule, femme avec enfants et illustre la spécificité de chaque accueil et de chaque accompagnement.

Nous notons la part importante, **20 %** des mères accueillies sans leurs enfants :

- enfants majeurs autonomes
- enfants placés
- droits d'hébergement suspendus lors de l'accueil du fait de l'absence ou des conditions précaires d'hébergement.

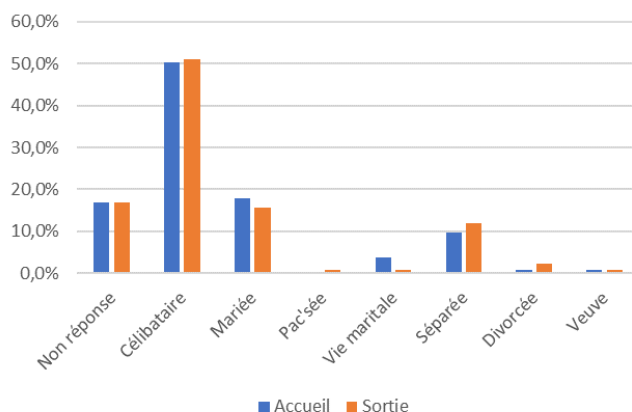
## 3. Nationalité / Statut



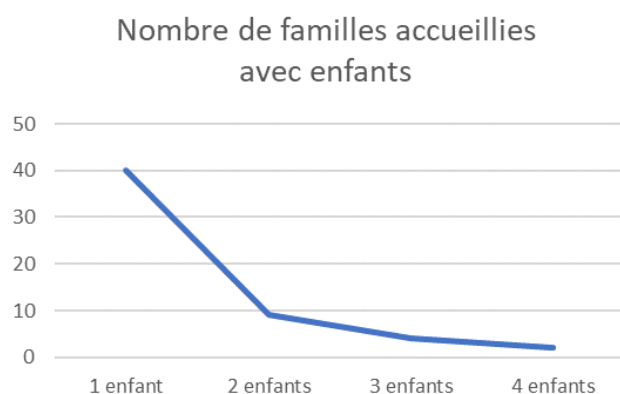
- **59.3 %** des femmes sont de nationalité française,
- **34 %** ne sont pas ressortissantes de la communauté européenne, soit **46** femmes qui ont un statut particulier et donc des conditions d'insertion spécifiques. La diversité des femmes accueillies dans notre structure d'hébergement reste une richesse car elle permet une rencontre, un partage d'expériences et de culture, un changement de regard sur l'autre considéré à priori comme différent. Nous constatons rarement de la xénophobie et de la stigmatisation.

### III. SITUATION MATRIMONIALE ET ACCUEIL DES ENFANTS

#### 1. Situation matrimoniale



#### 2. Accueil des enfants



**80 enfants** ont été accueillis en 2022.

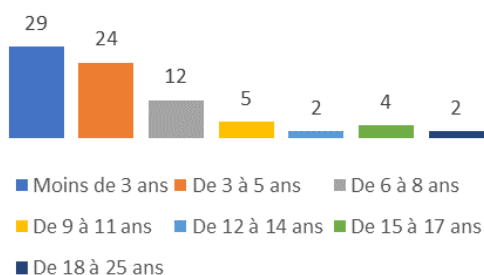
Les femmes accueillies sont principalement accompagnées d'1 enfant, pour autant, le CHRS a accueilli des mères accompagnées de 2, 3 4 et 5 enfants. Il est important de continuer d'adapter nos accueils à l'ensemble des compositions familiales et de veiller autant que possible aux espaces en fonction de l'âge des enfants.

Comme les années précédentes, nous accueillons principalement des enfants en bas âge :

- **66.6 %** ont moins de 5 ans, **dont 37.2 % ont moins de 3 ans,**
- **7 femmes** étaient **enceintes** et **2** ont accouché pendant leur séjour au CHRS d'urgence La Source.

La modularité des locaux permet de répondre à l'évolution de la composition familiale des femmes accueillies, et de préserver en outre, l'intimité de chacun en offrant des chambres individuelles aux adolescents accueillis avec leur mère.

Nombre d'enfants par tranche d'âge



Ce schéma illustre l'accueil d'enfants de tout âge. En effet, chaque tranche d'âge, enfants âgés de moins de 3 ans à enfants âgés de plus de 18 ans, est représentée. Les besoins diffèrent selon l'âge des enfants, et nécessitent de constamment devoir s'adapter afin d'y répondre au mieux.

### 3. Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité, qui est un des axes du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, fait partie du quotidien de l'équipe.

**80** enfants ont été accueillis en 2022. Nous avons constaté par ailleurs l'augmentation de situations familiales qui présentent des problématiques entourant la fonction parentale et le besoin croissant en matière de soutien à la parentalité.

Les axes qui ont été favorisés sont :

#### ➤ L'observation et La prévention

La présence quotidienne de l'équipe et l'hébergement collectif constituent un outil riche en termes d'observation et de prévention.

Au regard des motifs qui ont conduits à l'arrivée au sein du CHRS, dans un contexte parfois de violence conjugal, familial, de la perte des repères pour les enfants, de l'épuisement physique et psychologique des mères, les professionnels sont attentifs à apporter un « relais » lorsque cela est nécessaire dans les actes de la vie quotidienne (le coucher, les repas, ...).

L'équipe veille à la sécurité des enfants en rappelant aux mères d'être présentes pour assurer la sécurité de leurs enfants et en tentant de les remobiliser lorsque cela nous semble nécessaire.

Des sensibilisations autour du rythme de vie, l'utilisation des écrans, l'équilibre alimentaire sont réalisées de façon régulière.

Nous constatons que beaucoup de mères ne proposent pas d'activités, de sorties, et veillons à leur rappeler très régulièrement l'importance de ces temps d'activité et à les accompagner dans ce sens.

#### ➤ La scolarité

Les éducateurs veillent particulièrement à la scolarité des enfants. Ils accompagnent les mères dans les démarches d'inscription lorsque leurs enfants ne sont pas scolarisés ou doivent changer d'établissement. Ils accompagnent et soutiennent les mères lors de rendez-vous scolaires quand cela semble nécessaire : pour les aider dans la compréhension des échanges

lorsqu'elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, pour les soutenir dans leur fonction parentale, pour faire tiers...

Nos liens sont très étroits avec les établissements scolaires du quartier.

L'équipe est soucieuse également à proposer le confort matériel nécessaire quant à la réalisation des devoirs (bureaux dans les chambres, lieu calme mis à la disposition, ...) et propose du soutien aux devoirs.

Par ailleurs, les professionnels sont amenés à rappeler aux mères l'obligation scolaire lorsqu'elles ne se mobilisent pas pour accompagner leurs enfants à l'école, ou de façon discontinue. Parfois, ils sont amenés à réveiller la mère, à l'aider dans le rythme des couchers-levers, pour elle et l'enfant. Ils tentent de sensibiliser en rappelant la fonction socialisante de l'école, l'importance du rythme, des repères et de la régularité, pour le bon développement de l'enfant.

### ➤ **Les modes de garde**

Les mères isolées peuvent être confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle ou être démunies pour réaliser des démarches administratives, judiciaires, médicales, qui nécessitent qu'elles soient seules. Beaucoup ne disposent pas de solutions alternatives (réseau amical, familial). L'équipe tente autant que possible de les accompagner dans la recherche de solutions de garde, et s'appuie sur les ressources du territoire, bien que celles-ci ne soient pas suffisantes (les horaires de travail décalés par exemple, ...). Un accompagnement physique est proposé si nécessaire.

### ➤ **La PMI**

L'équipe oriente et accompagne si besoin les mères et leurs enfants à la PMI, afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien et d'un suivi médical pour leurs enfants, et que les femmes enceintes (**7 femmes** en 2022) puissent être aidées dans les démarches et à la préparation de l'arrivée de l'enfant.

Les puéricultrices du secteur, les sages-femmes, se déplacent facilement et ponctuellement au CHRS La Source si besoin.

### ➤ **La prise en compte de la place des adolescents**

Etre adolescent est un moment particulier dans la vie et dans un foyer d'accueil d'urgence. Cela peut entraîner des conflits avec les parents, parfois des échecs scolaires, repli sur soi, incompréhension et colère face à la situation. Il s'agit alors pour l'équipe de rester vigilant quant à la place et à la parole de l'adolescent et d'accompagner la mère et son enfant vers des structures adaptées (Maison des adolescents, La Guidance) si besoin. Lorsque l'équipe, en accord avec la mère le pense pertinent, un référent peut être nommé pour l'adolescent, lui offrant ainsi un espace de parole qui lui est propre.

### ➤ La cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation

Lorsque nous sommes inquiets pour la sécurité physique et affective d'un enfant, nous sommes amenés à rédiger des recueils d'informations préoccupantes à destination de la Cellule Départementale de recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), ou des notes d'informations aux partenaires de la protection de l'enfance.

Ces difficultés repérées sont parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges, à l'exception **d'1 situation pour 1 enfant en danger grave** qui a mené à une ordonnance de placement provisoire (OPP).

Ainsi, **nous avons transmis des informations préoccupantes pour 11 familles soit 19 enfants** en 2022, au travers de notes d'information, de recueils d'informations préoccupantes, et de 3 signalements auprès du procureur. Ces démarches initiées par des préoccupations quant à la sécurité physique et psychique des enfants, ont conduit à 2 OPP au cours de l'année, la mise en place d'enquêtes sociales, de mesures éducatives, d'1 accueil au Centre Parental, de transmissions à des CRIP d'autres départements.

Au regard de l'évolution du public, l'équipe est de plus en plus confrontée aux questions relatives à la protection de l'enfance.

### ➤ Les loisirs

Afin que les enfants participent à des activités de leur âge, l'équipe travaille avec les mères à l'inscription des enfants en centre aéré et / ou en centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires. Des demandes d'aide financière sont régulièrement adressées aux services compétents (Direction de l'Enfance et de la Famille, action sociale de la Mairie, associations caritatives).

L'importance des interactions mère / enfant, des temps d'éveil, de la motricité, des sorties extérieures, du jeu, sont parlées avec les mères. L'équipe s'emploie à communiquer sur les lieux accessibles alentours, les parcs, les bibliothèques. Nous tentons de rester en veille sur les événements culturels, de loisirs proposés tout au long de l'année, afin d'insuffler des envies aux mères. Nous informons sur les lieux dédiés, tels que le Café des parents et des enfants, Ricochet...

Nous mettons à disposition des femmes et de leurs enfants des tickets de piscine gratuits et des tickets de cinéma gratuits (1 fois par mois) et à moindre coût si les familles souhaitent y aller plus souvent.

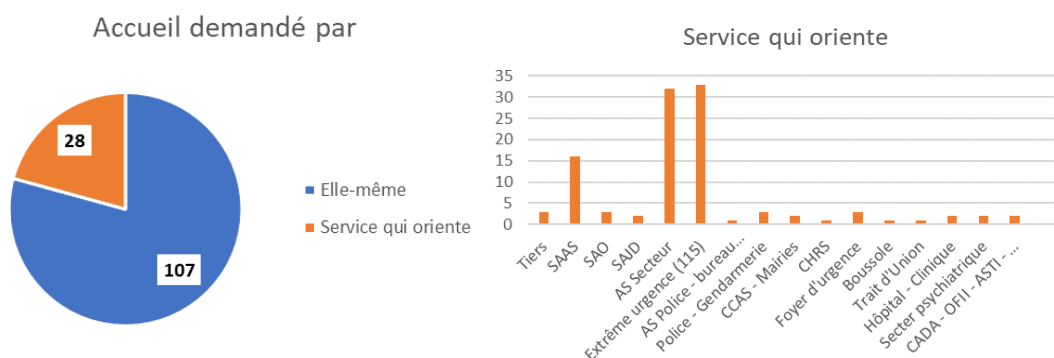
Il est parfois difficile de susciter l'intérêt pour les mères de cette nécessité pour leur enfant. Il faut noter que ces femmes arrivent très fatiguées, déboussolées, très accaparées par la situation qu'elles vivent « ici et maintenant ».

Certaines rencontrent des difficultés dans leur fonction parentale : l'accumulation des rôles sociaux des parents uniques crée une tension physique et psychologique qui peut se répercuter

sur l'enfant ; parent empêché du fait de la situation du moment ; un manque « d'outillage », des carences qui impactent la relation avec l'enfant...

Donc ce temps de jeu, de loisir, de bien-être peut leur apparaître comme une non priorité. Nous tâchons toutefois de les sensibiliser et de les accompagner sur l'importance que revêt ces temps de socialisation, d'épanouissement, nécessaires au bon développement de l'enfant, à sa santé physique et psychique.

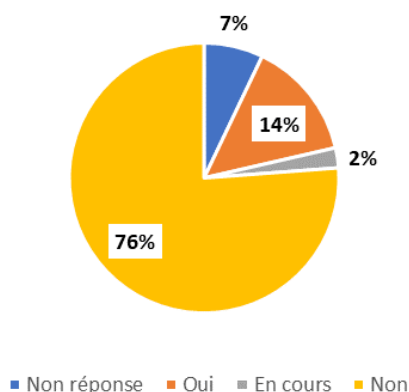
#### IV. ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL



Les services qui orientent sont sensiblement les mêmes que l'an passé avec principalement des orientations par les travailleurs sociaux de secteur (23.7 %), le SAAS (11.8 %), le SAJD, et les acteurs de l'extrême urgence, 115 et le service Trait d'Union.

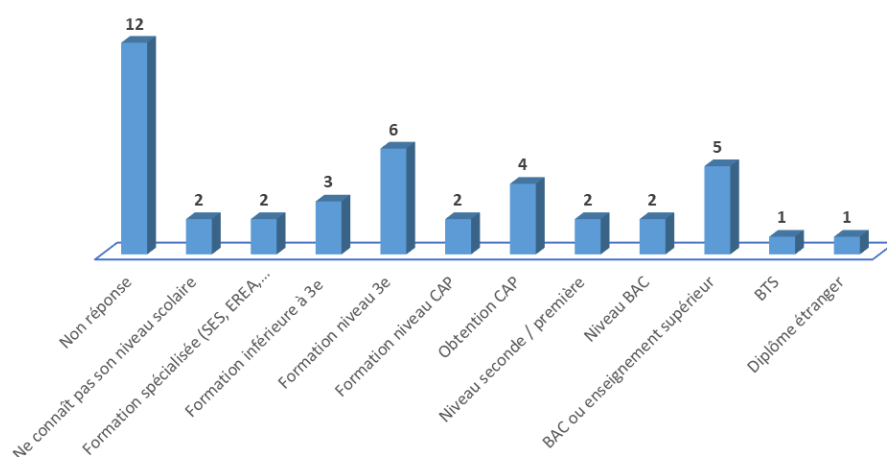
#### V. MOBILITE – EMPLOI – RESSOURCES

##### 1. Permis de conduire



76 % des personnes accueillies n'ont pas leur permis de conduire, ce qui peut être un frein dans l'accès à l'emploi. De plus, parmi les personnes qui ont leur permis de conduire, seules 11.9 % possèdent un véhicule.

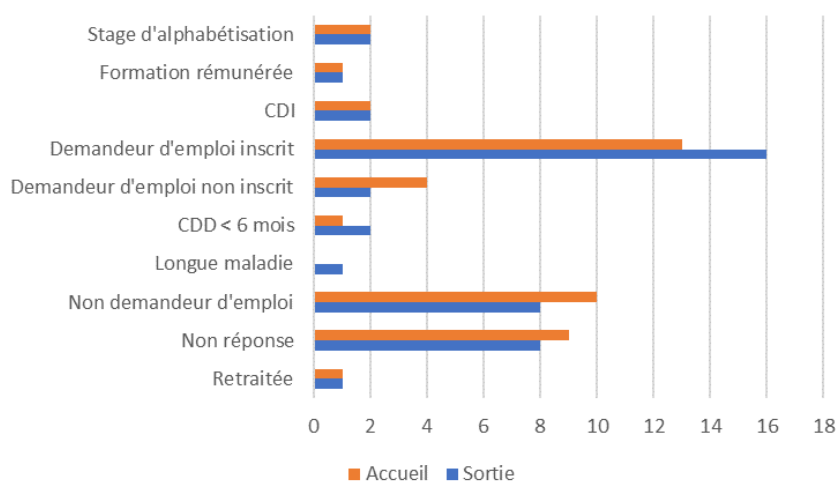
## 2. Niveau scolaire (hors protocole violence)



Nous constatons une qualification des personnes accueillies :

- Formation générale niveau 3<sup>e</sup> **14.3 %**
- Niveau CAP / BEP **4.8 %**
- Obtention CAP / BEP **9.5 %**
- Niveau seconde ou première **4.8 %**
- BAC, BTS ou diplôme supérieur **14.3 %**

## 3. Situation professionnelle



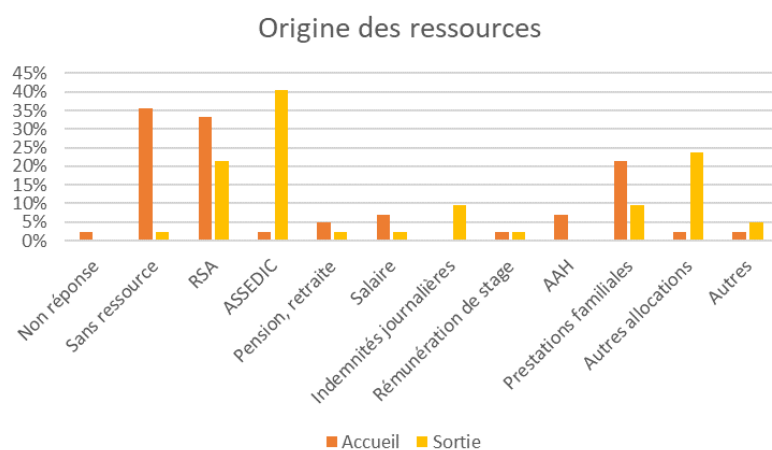
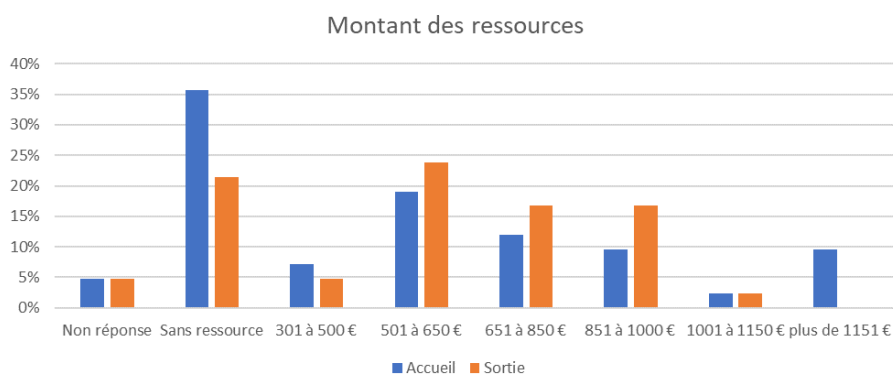
*Type d'emplois occupés : agent d'entretien, auxiliaire de vie, commerciale, infirmière.*

L'accès à la formation, l'insertion par l'emploi, constituent des axes majeurs d'accompagnement. Retrouver une activité professionnelle aide à la reconstruction de soi, à la revalorisation, favorise l'insertion sociale et l'accès au logement.

Nous adaptons les règles de vie collective afin qu'il n'y ait pas de freins à l'insertion : horaires des repas, possibilité de préparation de repas à emporter... L'équipe peut par ailleurs venir en soutien si nécessaire, pour aider à la femme à reprendre un rythme de vie, à veiller au réveil, à anticiper les temps de trajets...

Il est fréquent que les femmes en situation de violence arrivent au foyer et n'ont pas forcément la force de retourner au travail. Retourner au travail, c'est voir ses collègues avec le visage parfois marqué, c'est aussi faire semblant que tout va bien, c'est être dans une continuité alors que tout s'est arrêté autour. Le travailleur social peut prendre contact avec l'employeur pour soutenir la femme qui le souhaite.

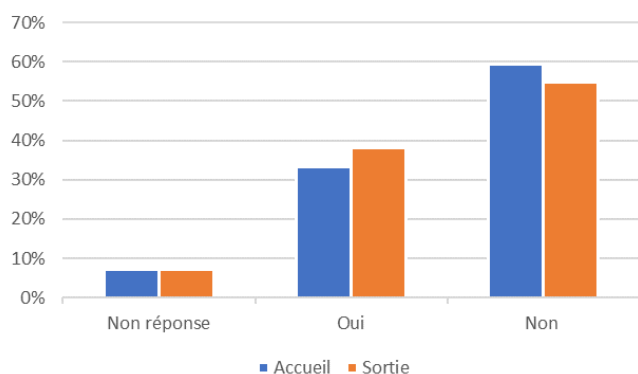
#### 4. Les ressources



L'équipe éducative s'assure à l'arrivée de chaque résidante de l'ouverture ou la réouverture des droits à faire valoir en lien avec le service social de la personne. L'accès aux droits est une des priorités de l'équipe éducative pour retrouver autonomie et dignité. En lien étroit, voire quotidien avec le service social, les droits perdus faute de déclaration sont ré-ouverts, les droits bloqués pour changement de situation matrimoniale sont ré-enclenchés.



## 5. Les dettes

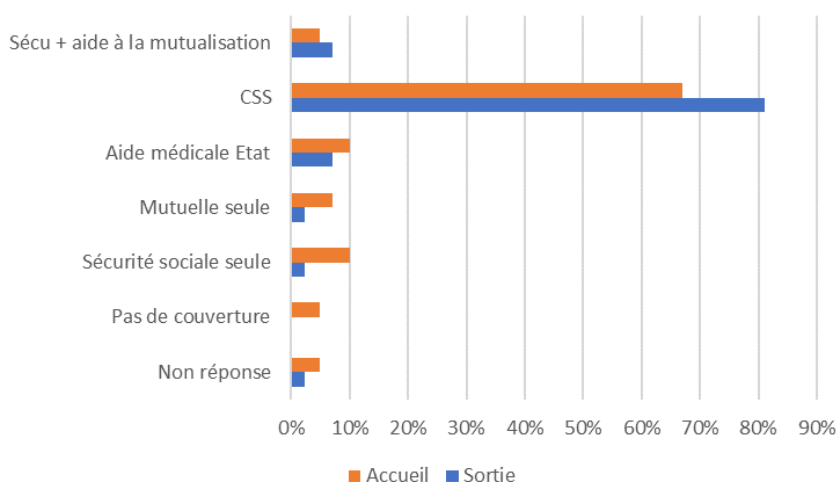


A leur arrivée, **33.3 %** des femmes sont en situation d'endettement, principalement liées au logement.

*Origine des dettes : logement, EDF, téléphone, santé, transport, justice, assurances.*

Les résidentes disent difficilement qu'elles ont des dettes et l'équipe peut les découvrir au fil de l'accompagnement. Par ailleurs, en situation d'endettement, les femmes ne nous laissent pas toujours accès aux raisons de cet endettement. Le travail pour leurs résorptions est complexe à aborder car il touche l'intime. Le travail consiste alors à faire comprendre à la résidente que des accompagnements sont possibles, que l'endettement n'est ni une fin en soi, ni un mode de vie, que cet endettement posera un problème pour l'intégration dans un logement autonome futur et qu'il est préférable de traiter cette difficulté maintenant. Ce travail est indispensable mais reste difficile. Nous travaillons le soutien à la gestion budgétaire en évoquant les mesures existantes, telles que les MASP.

## VI. COUVERTURE SOCIALE



Quand une femme arrive sur la structure, une des premières démarches de l'équipe éducative est de vérifier la couverture sociale de la femme et / ou de la famille : ouverture ou réouverture de droits en lien avec la cellule DETRES (structure indispensable mais très fragilisée par la baisse d'effectif de leur équipe). Un bilan IRSA est également proposé à l'ensemble des résidentes mais pas sollicité, les femmes priorisant les médecins généralistes.

Nous avons constaté que l'arrivée dans un foyer d'urgence nécessite souvent dans les 8 jours le recours au corps médical pour la femme et / ou l'enfant.

Nos principales observations sont les suivantes :

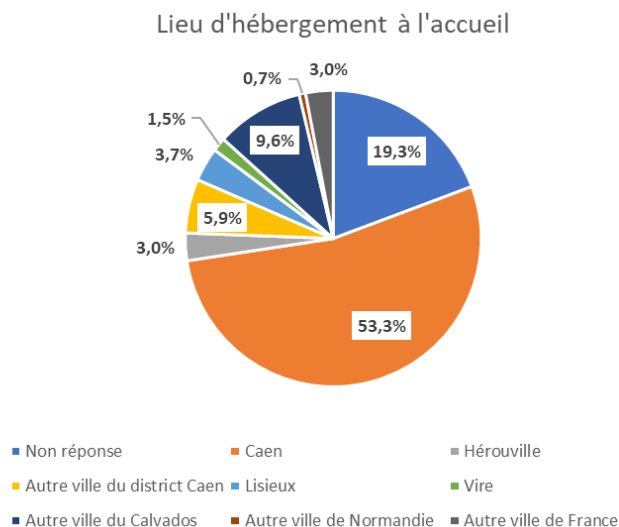
- **7.1 %** des femmes accueillies ont un mauvais état de santé général.
- **9.5 %** des femmes accueillies rencontrent un problème physiologique particulier (neurologie, gynécologie, dermatologie, oncologie, cardiologie, néphrologie, neurologie, ophtalmologie, phlébologie, pneumologie, rhumatologie).
- **4.8 %** des femmes présentent des problèmes dentaires. L'accès aux soins dentaires reste difficile notamment pour les personnes qui bénéficient de la CSS.
- **28.5 %** des femmes présentent des troubles psychologiques et / ou psychiatriques. Les orientations vers le CMP sont longues et les femmes ont dû mal à s'y rendre et ce, malgré le soutien de l'équipe éducative qui peut, si besoin, accompagner physiquement vers ces structures d'accompagnement. L'équipe a sollicité en 2022 l'EMPP afin de bénéficier du soutien et de l'évaluation autour des problématiques psychologiques.
- Des infirmières libérales viennent sur la structure pour apporter les soins nécessaires.
- L'équipe mobile des LHSS intervient au sein du CHRS et en soutien de l'équipe.

Le support d'un accueil en collectif permet à l'équipe éducative de travailler l'hygiène de vie dans sa globalité (repas, sommeil, conduites addictives, rythmes de vie, estime de soi, ...). Garant de cette qualité de vie au sein de la structure, l'équipe veille à l'équilibre alimentaire des repas, au respect du sommeil de chacun, à l'hygiène vestimentaire et corporelle, ... Certaines femmes ont perdu l'ensemble de ces repères qui touchent principalement à l'estime de soi. Il s'agit alors de « re » donner envie à travers la préparation d'un repas, une prise de rendez-vous chez le coiffeur, l'instauration d'un respect et d'une reconnaissance réciproque par un simple « bonjour » le matin et une « bonne nuit » le soir. Ces premiers indicateurs de bien-être sont des supports à la relation et à l'accompagnement éducatif.

Pour les enfants accueillis, la séparation avec le père, les copains, l'école, les repères du quotidien peuvent entraîner des troubles plus particulièrement si cette séparation a lieu dans un moment de crise. C'est pourquoi l'équipe reste très vigilante quant au suivi en PMI pour les enfants de moins de 3 ans et pour les plus âgés des orientations vers des lieux spécialisés si nécessaires : Guidance, Maison des adolescents, le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'EPSM qui propose depuis 2011 un accueil sans rendez-vous pour les enfants de la naissance à 6 ans. Cet accueil est systématiquement présenté aux mères si besoin.

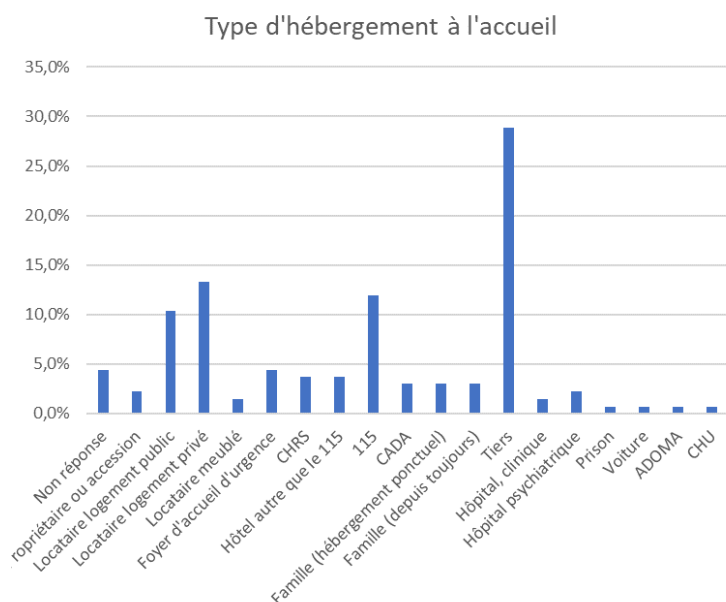
## VII. LIEU ET TYPE D'HEBERGEMENT

### ■ Lieu et type d'hébergement à l'accueil



Comme chaque année, nous accueillons principalement des femmes de Caen et / ou de l'agglomération caennaise.

*Autres villes du Calvados : Bayeux, Dives sur Mer, Giberville, Laize Clinchamps, Pierrefitte en Auge, Touques.*



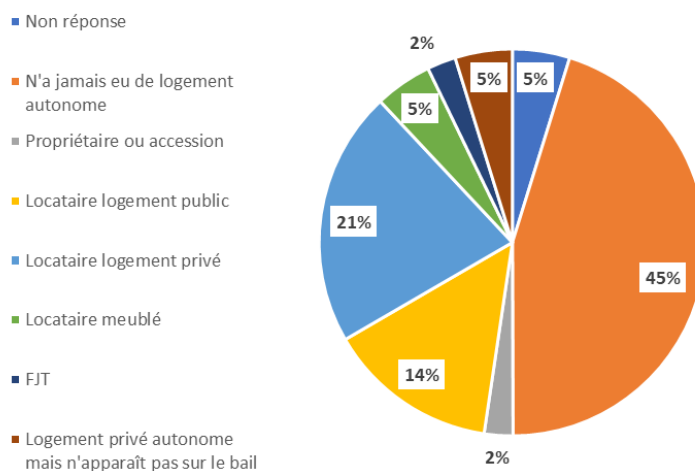
Avant d'être accueillies au Foyer « La Source », les femmes étaient :

- Pour **27.4 %** avec un statut de propriétaire et / ou de locataire (privé / public) juste avant leur accueil : il s'agit principalement des femmes accueillies suite à des ruptures conjugales ou des expulsions (25.5 % en 2021).

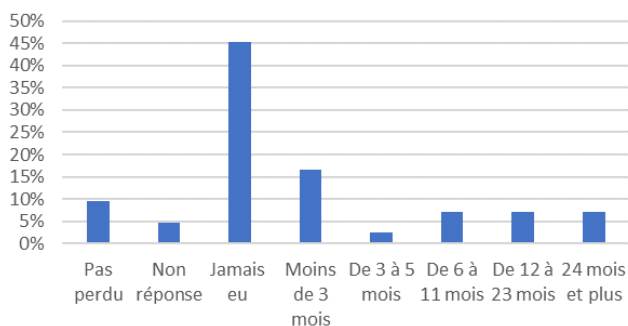
- Pour **47.4 %** hébergées de façon précaire et / ou temporaire (foyer d'urgence, hôtel au mois, hébergées gratuitement, dans la famille, ...) (*52.1 % en 2021*).
- Pour **11.9 %** hébergées par le 115 (*6.8 % en 2021*).

Dans **58.9 %** des situations, le parcours d'urgence a commencé avant l'arrivée au CHRS La Source, ce qui a accentué la vulnérabilité des personnes. Afin d'éviter l'errance et la marginalisation, nous sommes conscients qu'il est fondamental que les personnes puissent sortir très vite du circuit de l'extrême urgence.

Dernier statut de résidence stable



Perte de ce statut depuis



- **44 %** des femmes ont connu un statut de locataire (privé / public) et ont perdu ce statut depuis moins de 3 mois dans **17 %** des situations.

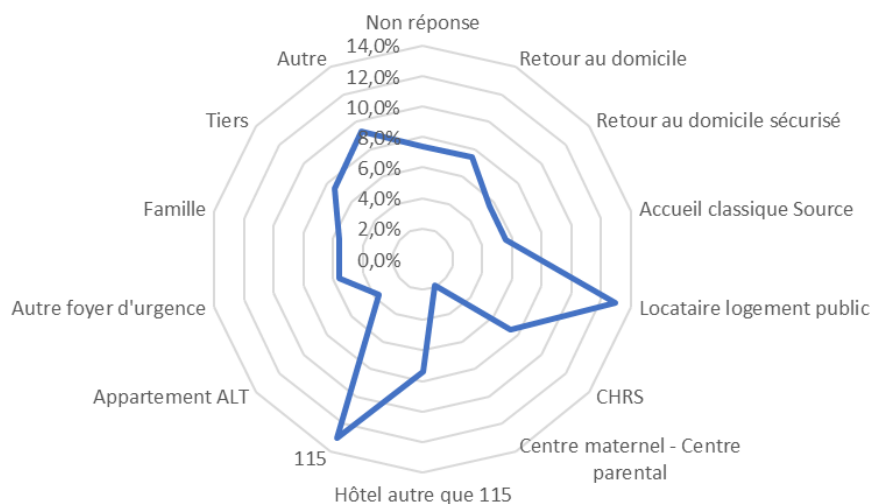
Les raisons majoritaires qui motivent une demande d'hébergement dans notre structure et entraînent un départ du domicile sont :

- les violences conjugales et / ou familiales,
- la séparation de couple,
- l'absence d'hébergement liée au statut,
- les expulsions locatives.

- Nous notons que **45 % des femmes accueillies n'ont jamais eu de logement autonome** avant leur accueil.

## ■ Type d'hébergement à la sortie

### ↳ Femmes avec enfants



#### → **Accès à un logement public :**

7 accès (3 en 2021)

#### → **Sorties vers un CHRS :**

4 orientations (6 en 2021)

#### → **Sorties vers un appartement ALT :**

2 sorties (1 en 2021)

#### → **Sorties précaires :**

17 familles (20 en 2021) dont 3 dans la famille, 4 hébergées par un tiers, 3 dans un autre foyer d'urgence, 7 au 115.

Il s'agit principalement des familles accueillies dans le cadre du protocole violence, dont le nombre a fortement augmenté en 2021.

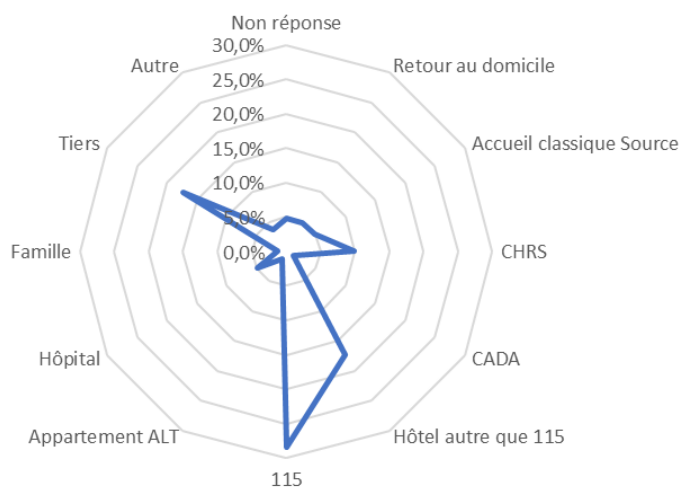
#### → **Retour au domicile :**

4 familles (5 en 2021)

#### → **Retour au domicile sécurisé :**

3 familles

## ↳ Femmes sans enfant



### → Accès à un logement public :

**0** accès à un logement public (1 en 2021)

### → Accès à un logement privé :

**0** accès dans le privé (1 en 2021)

### → Sorties vers un appartement ALT :

**1** (1 en 2021)

### → Sorties vers un CHRS :

**8** orientations (4 en 2021)

### → Sorties précaires :

**38** personnes (51 en 2021) dont 14 hébergées chez un tiers, 1 hébergée dans la famille et 23 sorties vers le 115. A l'identique des femmes avec enfants, cette augmentation est liée à la recrudescence des accueils de femmes seules dans le cadre du protocole violence 72 h 00.

### → Retour au domicile : 4 (12 en 2021).

### 1. Le partenariat

Le CHRS d'urgence la Source est intégré dans un dispositif général diversifié capable d'offrir des prestations distinctes, différentes complémentaires dans un temps relativement court :

- **Santé / Accès aux soins**

- La PMI
- L'EPSM, l'EMPP et le CHU
- Les LHSS, les LAM
- L'équipe mobile LHSS
- Le CLSM
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, Maison des addictions, ...)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes

- **Hébergement / Logement**

- Les bailleurs publics et privés
- Le SIAO
- Le FSL
- Le SYPLO
- La Calic
- Les CHRS
- Le service logement de l'AAJB
- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Le service logement Itinéraires
- Les FJT
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA
- Les HUDA
- Les CPH
- Les pensions de famille
- Les résidences sociales
- Les foyers d'urgence / d'Extrême urgence

- **Emploi – Formation**

- Pôle Emploi
- Les chantiers d'Insertion
- Le PLIE
- FAIR
- Territoire partagé
- Les missions locales
- Les organismes de formation
- La mission locale

- **Social**

- La DDETS
- Le 115
- Le SIAO
- Trait d'Union
- Le CCAS
- USDA/CMS
- Le SAAS
- Le SAJD
- Le SAO
- La Boussole
- La CAF
- Les associations caritatives
- Les foyers d'urgence
- La Chiffo
- ASTI
- OFII
- FTDA

- **Loisirs**

- Structures de loisirs de proximité (MJC Guérinière, ...)
- La maison du vélo
- Cap'Sport
- La Voix des femmes
- Tiers lieux



- Violence

- Le CIDFF
- Le SAAS
- La justice
- La gendarmerie, l'hôtel de police
- AC'SE
- ACJM
- La Maison de confiance et de protection des familles de la Gendarmerie
- Assistante sociale de l'hôtel de police.
- La DRDFE

- Autres institutionnels

- La FAS
- L'IRTS

Le CHRS La Source participe aux réunions concernant la lutte contre les violences faites aux femmes organisées par la DDFE.

Le CHRS La Source est pleinement inscrit dans le dispositif de la veille sociale et participe régulièrement à ses différentes commissions.

Le CHRS La Source est intégré au dispositif SIAO et à ses différentes commissions.

## **2. Formations collectives**

- « Journée pour la protection des familles » organisée par la Maison de Protection des Familles (18 novembre 2022) (*1 personne*)
- « Psycho-traumatologie et clinique de l'exil » organisée par L. de SCHOUTHEETE, psychologue ARS (16 et 17 novembre 2022) (*2 personnes*)
- « Formation SSI Secourisme » (*5 personnes*)

## **3. Réquisitions à personne (20)**

Ces réquisitions concernent :

- 11 femmes seules ou avec enfants
- 8 hommes seuls
- 1 couple avec enfants

## **4. Enquêtes, renseignements de tableaux, divers**

- Chaque semaine, les effectifs sont communiqués à la DDETS,
- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS
- Annuellement, les présences de personnes enceintes et celles accompagnées d'enfants de moins de 3 ans (urgence seulement) sont envoyées au Conseil Départemental.
- Chaque trimestre à la demande de la DDETS, un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
  - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
  - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).
- Un reporting mensuel avec le nombre de personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire ainsi que le mouvement (départs, entrées, ...).
- Chaque trimestre, un tableau concernant les personnes accueillies dans le cadre du protocole violence 72 heures est communiqué.

- Poursuivre et développer le travail en Partenariat Réseau dans l'intérêt des personnes accueillies ; Être en veille sur l'évolution du secteur et les nouveaux dispositifs.
- Rester mobilisé et force de proposition dans le travail de coopération et d'articulation pour favoriser le parcours des personnes :
  - Maintenir les propositions d'un temps d'accueil et de présentation du CHRS aux personnes en amont de l'orientation (permet de valider ou d'annuler la demande)
  - Maintenir les propositions d'un temps de visite du CHRS aux acteurs du Territoire pour mieux faire connaître le fonctionnement et nos différentes missions,
  - Poursuivre et alimenter les rencontres partenariales pour optimiser le travail en lien et permettre la rencontre entre professionnels.
- Maintenir notre présence aux commissions du SIAO.
- Renforcer et développer des partenariats pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies.
- Renforcer et développer des partenariats avec des acteurs de la santé.
- Continuer de questionner les pratiques professionnelles, d'adapter et d'ajuster l'accueil et l'accompagnement à l'évolution du public et des besoins.
- Prioriser les missions et les actions et poursuivre les mutualisations avec le CHRS Janine VAN DAELE. Favoriser au-delà la transversalité dans l'intérêt des parcours.
- Initier et élaborer l'évolution du CHRS vers un CHRS unique Itinéraires.
- Participer à une réflexion commune autour des différents dispositifs existants en faveur des femmes victimes de violence afin de répondre au mieux aux besoins. (PV 72h, CHU FVV...)
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l'accompagnement de ces personnes.
- Poursuivre la participation à la commission Violences Intrafamiliales de la FAS.
- Poursuivre la formation auprès de la police, de la gendarmerie.
- Poursuivre notre participation au Forum des métiers de l'IRTS.
- Poursuivre l'accueil de stagiaires et les initiatives d'étudiants afin de favoriser l'information et la prévention, et de faire vivre les actions collectives en faveur du public accueilli.
- Rester vigilant à l'accueil fait dans les commissariats et gendarmeries.
- S'inscrire et participer au comité local de santé mentale.
- Rester en veille sur l'évolution du public afin de faire remonter les besoins.
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Développer les réponses d'hébergement pour les femmes victimes de violence
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen
<b>Partenaires</b>	DDETS, Délégue Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, bailleurs publics, Municipalité, SAAS, SIAO
<b>Objectifs de l'action</b>	Mise à l'abri des femmes victimes de violences après l'accueil Protocole Violence 72h via des places d'hébergement d'urgence sécurisées et via des logements ALT
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe socio-éducative CHRS LA SOURCE / SAAS / Foyer l'Etape
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe socio-éducative CHRS LA SOURCE / SAAS / Foyer l'Etape / Equipe encadrement / SIAO
<b>Calendrier</b>	2020 / 2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)</b>	Réunion coordination, Réunion d'équipe, Réunion trimestrielle, rapport d'activité
<b>Résultats attendus</b>	Développer les réponses d'hébergements sécurisés à l'issue d'un accueil Protocole Violence 72h

Face à l'augmentation du nombre d'accueils dans le cadre du PV, de l'augmentation de la durée de séjour liée à la saturation du dispositif hôtelier, des places d'hébergement manquent pour ce public. L'attribution de places CHU FVV offrent une réponse complémentaire aux nuitées hôtelières. L'équipe se saisit de l'ensemble des dispositifs existants pour ce public (Caen et Lisieux) pour orienter et accueillir au plus près des besoins. Un travail commun au sein de l'association est en cours.



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Mener une réflexion autour du Protocole violence 72h
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen
<b>Partenaires</b>	SAAS, Foyer l'Etape, Accueil de Jour Violences, Dispositifs d'autres départements, commission VIF
<b>Objectifs de l'action</b>	Faire une évaluation de l'offre par rapport à la demande (le nombre de places dédiées est-il suffisant ?)  S'interroger sur les besoins en lien à l'évolution du public et à la prise en compte des enfants comme enfants victimes
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe socio-éducative
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe socio-éducative CHRS LA SOURCE / SAAS / Foyer l'Etape / Equipe encadrement / SIAO / DDETS
<b>Calendrier</b>	2020 / 2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)</b>	Réunion coordination, Réunion d'équipe, Réunion trimestrielle, rapport d'activité
<b>Résultats attendus</b>	Apporter des réponses immédiates adaptées

Le CHRS travaille en lien étroit avec le 115 et le SIAO. Chacun a connaissance des disponibilités, partage les opportunités, observations et freins éventuels, dans l'intérêt des personnes. Un travail de réflexion plus global au sein de l'association va permettre de repenser les différents dispositifs dans leur ensemble.



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTUTILE DE L'ACTION</b>	Renforcer le travail de soutien à la parentalité
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen
<b>Partenaires (s'il y en a)</b>	La PMI, crèches et halte-garderie, écoles, acteurs de la protection de l'enfance
<b>Objectifs de l'action</b>	Renforcer le soutien à la parentalité Prise en compte de l'enfant comme sujet de droit Faire évoluer nos pratiques en lien avec l'évolution du public
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe socio-éducative
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe pluridisciplinaire, Service logistique (rénovation salle mère-enfant). Personnes ressources à Itinéraires (protection de l'enfance). Formations.
<b>Calendrier</b>	2020 / 2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)</b>	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
<b>Résultats attendus</b>	Consolider le travail éducatif de soutien à la parentalité

Une sensibilisation de l'équipe aux questions qui entourent la fonction parentale et les besoins de l'enfant.

La rénovation de la salle mère-enfant.

Le travail partenarial avec les acteurs de la protection de l'enfance s'est développé et continue de se renforcer : accueil, visite des locaux, participation aux synthèses, bilans, audience...

Les actions éducatives évoluent et se déclinent en fonction des besoins identifiés. La mutualisation avec le CHRS Janine VAN DAELE permet de pallier en partie au manque de moyens humains pour répondre au mieux au soutien à la parentalité.



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Consolider et développer le travail en Partenariat Réseau
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen, Calvados
<b>Partenaires (s'il y en a)</b>	Maison des addictions, Médecins traitants, EMPP, CSAPA, CAARUD, EPSM, Acteurs de la protection de l'enfance, lieux ressources du territoire...
<b>Objectifs de l'action</b>	Consolider et élargir le travail de partenariat
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe socio-éducative
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe pluridisciplinaire
<b>Calendrier</b>	2020 / 2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)</b>	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
<b>Résultats attendus</b>	Apporter des réponses plus adaptées aux situations des personnes accompagnées. Être garant du sens La complémentarité des compétences qui évitent les ruptures de liens.

Le CHRS propose de façon régulière des temps d'accueil et de visites aux partenaires, afin de faire connaître le lieu, ses missions. Des rencontres partenariales sont réalisées entre équipe pour favoriser la fluidité des parcours, le travail d'orientation et d'accompagnement.



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Réflexion autour du « vivre -ensemble » Mise en place d'actions collectives, support à la socialisation et à la restauration de l'image et de l'estime de soi
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen
<b>Partenaires</b>	Associations, Centre Socio-Culturel CAF
<b>Objectifs de l'action</b>	S'appuyer sur le collectif comme « outil éducatif » (soutien à la parentalité, intégration, apprentissage de la langue, estime de soi...)
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe socio-éducative
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe pluridisciplinaire
<b>Calendrier</b>	2020-2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation</b>	Réunion de service, réunions trimestrielles
<b>Résultats attendus</b>	Optimiser les outils mis à dispositions pour améliorer l'accompagnement

Des interventions socio-éducatives sont mises en place tout au long de l'année.

L'équipe s'emploie à favoriser l'ouverture vers l'extérieur et les temps de socialisation.

Une mutualisation de moyens se développe avec le CHRS Janine VAN DAELE :

Ateliers communs aux personnes accueillies (activités, partenariats, actions collectives...) au sein des deux structures, réalisation d'évènements partagés et ouvert aux partenaires.





Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Rénovation des locaux et changement du mobilier
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen
<b>Partenaires</b>	Partélios, DDETS, entreprises d'ameublement de collectivité
<b>Objectifs de l'action</b>	Améliorer la qualité des logements mis à disposition
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe logistique
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe logistique, Cheffe de service comptabilité
<b>Calendrier</b>	2020 / 2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)</b>	Directeur, cheffe de service et cheffe de service logistique
<b>Résultats attendus</b>	Maintenir des conditions d'accueil dignes

La salle mère-enfant a pu être rénovée et réaménagée.

Un projet d'aménagement des espaces extérieurs est en cours.

Les tables extérieures pour les adultes et les enfants ont été achetées.

Le mobilier des parties collectives et / ou individuelles est renouvelé dès que nécessaire.



Itinéraires  
Caen & Lisieux

## FICHE ACTION DU PROJET

<b>INTUTILE DE L'ACTION</b>	Réflexion et formation autour de la prise en charge du public souffrant d'addiction
<b>Service ou établissement</b>	CHRS LA SOURCE
<b>Pilote de l'action</b>	Virginie CAUGY, Cheffe de service
<b>Territoire</b>	Caen
<b>Partenaires</b>	Services d'addictologie, Services de soins, de santé, Centres de formations
<b>Objectifs de l'action</b>	Faire évoluer nos pratiques à l'évolution du public Répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies Rester garant de la sécurité physique et affective de l'ensemble des personnes accueillies Orienter au mieux
<b>Professionnels concernés</b>	L'équipe socio-éducative
<b>Moyens mobilisés</b>	L'équipe pluridisciplinaire
<b>Calendrier</b>	2020 / 2025
<b>Modalités de suivi de l'évaluation</b>	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle
<b>Résultats attendus</b>	Pouvoir évaluer si le CHRS est adapté à l'accueil en fonction de la situation (présence d'enfants au sein du CHRS) et pouvoir proposer un accompagnement de qualité.

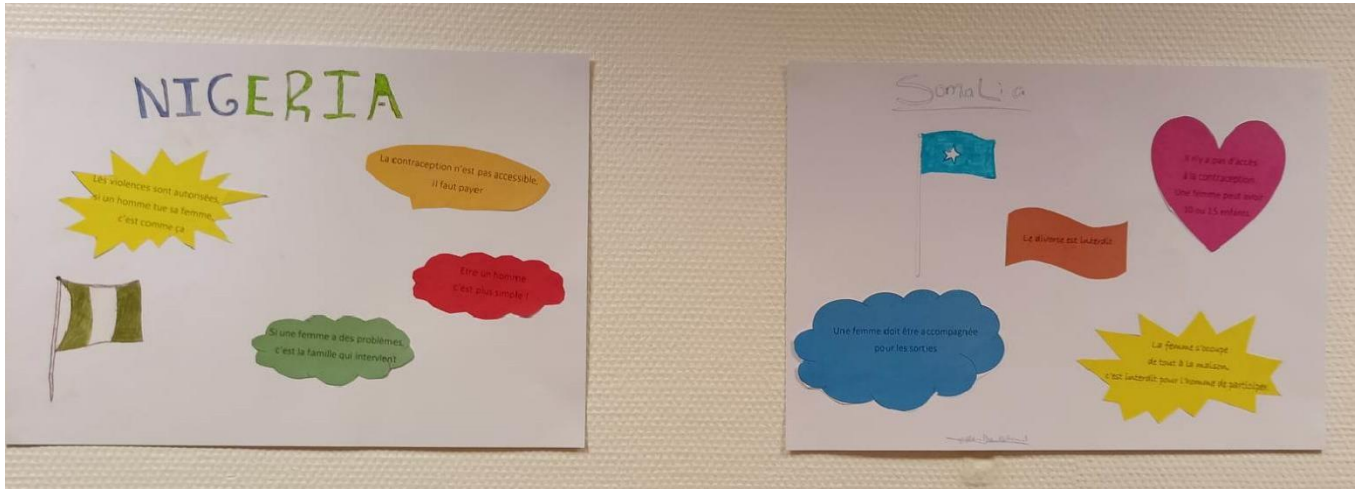
Des temps d'accueil sont proposés en amont de l'orientation pour que la personne puisse valider ou non son projet d'entrée au CHRS, et pour l'équipe, évaluer la compatibilité avec la collectivité, plus particulièrement, la présence d'enfants.

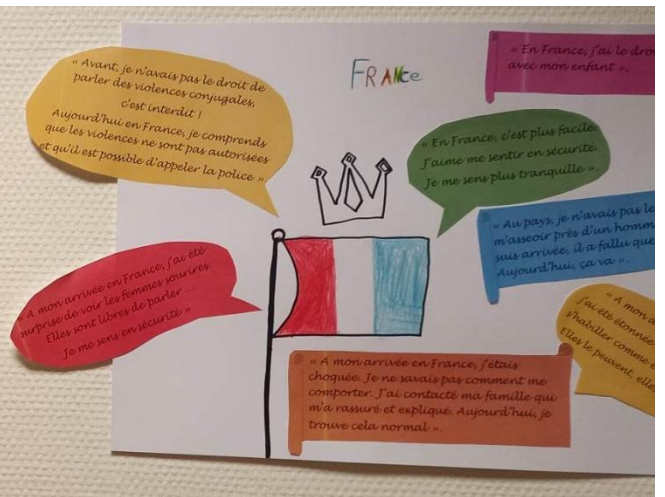
Un travail en lien est réalisé avec les acteurs de soin du Territoire, l'EMPP, l'équipe mobile des LHSS, ce qui offre un étayage à l'accompagnement.

Un temps de rencontre est programmé en 2023 avec l'équipe du CSAPA pour évoquer plus étroitement les questions liées à l'addiction.

# ANNEXES

# Journée du 8 Mars 2022 Source – Janine VAN DAELE









« Singulières et plurielles » Source – Janine VAN DAELE









Le Collectif :  
Support éducatif à l'insertion sociale et culturelle





## Sigles et acronymes utilisés

### A

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACJM	Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
ACSé	Accueil Sécurisant
ALT	Aide au Logement Temporaire
ARS	Agence Régionale de Santé
ASTI	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés

### C

CAARUD	Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CRIP	Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSS	Complémentaire Santé Solidaire

### D

DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFE	Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
DETRES	Détection et Traitement de l'Exclusion Sociale
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

### E

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ETP	Equivalent Temps Plein
EU	Extrême Urgence

### F

FAIR	Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre d'Asile
FVV	Femmes Victimes de Violences

	<b>H</b>	
HUDA		Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
	<b>I</b>	
IRSA		Institut inter Régional pour la Santé
IRTS		Institut Régional du Travail Social
	<b>L</b>	
LAM		Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS		Lits Halte Soins Santé
	<b>M</b>	
MASP		Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MJC		Maison des Jeunes et de la Culture
	<b>O</b>	
OFII		Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OPP		Ordonnance de Placement Provisoire
	<b>P</b>	
PASS		Permanence d'Accès aux Soins Santé
PLIE		Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
PMI		Protection Maternelle et Infantile
PV		Protocole Violences
	<b>R</b>	
RSA		Revenu Solidarité Active
	<b>S</b>	
SAAS		Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAJD		Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
SAO		Service d'Accueil et d'Orientation
SIAO		Service Intégration Accueil Orientation
SYPLO		SYstème Prioritaire LOGement
	<b>U</b>	
UE		Union Européenne
USDA		Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération
	<b>V</b>	
VIF		Violences Intra Familiales



